



La réparation, le réemploi et la réutilisation des objets s'ancrent dans les habitudes des Français

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, coordonnée par l'ADEME du 18 au 26 novembre, l'Agence publie plusieurs études permettant de faire un état des lieux de la réparation, du réemploi et de la réutilisation des objets en France. Leviers efficaces pour réduire la production de déchets, ces travaux montrent que ces secteurs bénéficient d'une bonne dynamique économique et environnementale. Ces secteurs sont partie intégrante des travaux relatifs à la Feuille de route « économie circulaire » en cours d'élaboration par le Gouvernement et essentiels pour atteindre l'objectif de la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte de réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020.

Une augmentation de 30% d'objets réutilisés ou réemployés depuis 2014, avec des créations d'emplois à la clé !

L'ADEME publie le 4^{ème} « **Panorama de la deuxième vie des produits en France** », qui montre l'évolution des pratiques et des acteurs impliqués et qui prend en compte 4 nouvelles typologies de produits (matériaux de construction, pièces détachées de véhicule, cartouches d'impression et certains emballages ménagers et industriels). Ce panorama indique que **réutiliser un produit plutôt que le jeter est de plus en plus ancré dans les mœurs des consommateurs** : le tonnage des biens de consommation courante réemployés ou réutilisés a augmenté de **30%** depuis 2014. Le panorama souligne également le **fort dynamisme économique** de la filière, notamment pour les biens de consommation courante avec **un chiffre d'affaires en augmentation (1,5 milliard d'euros en 2017 contre 1 milliard en 2014)** et une multitude d'acteurs qui interviennent dans la chaîne de valeur.

Chiffres clés

Biens de consommation courante réemployés ou réutilisés :

- **+ 30%** depuis 2014
- **1 million de tonnes** de biens
- **6 700 structures** (hors sites internet et petites annonces)
- **+ de 100 millions de biens** échangés sur les sites et plateformes en ligne
- **34 000 ETP** employés par le secteur dont 21 000 par les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les associations caritatives

L'ensemble des études sur le réemploi et la réutilisation menées par l'ADEME depuis 2 ans met en avant plusieurs pistes d'action pour encourager la deuxième vie des produits comme :

- **Prioriser le réemploi et la réutilisation sur le recyclage** en donnant des objectifs de réutilisation aux éco-organismes et en organisant des campagnes de communication auprès des consommateurs ;
- **Simplifier la mise en relation entre « l'offreur » et le demandeur** : les structures physiques de la deuxième vie (dépôts-ventes, brocantes, associations, etc.) peuvent développer une offre sur Internet ;
- **Promouvoir l'écoconception** des produits auprès des fabricants pour allonger leur durée de vie ;
- **Pérenniser et consolider les modèles économiques** de structures de réemploi-réutilisation, en particulier dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, comme par exemple en optimisant les conditions d'exploitation (attractivité, aménagement des locaux) ou en organisant des ateliers de réparation ou des activités d'upcycling*.

*ou surcyclage : utiliser des objets et des matériaux destinés à être jetés pour les réintroduire dans la chaîne de consommation, après leur avoir redonné une valeur ou une utilisation différente.

Le succès de l'autoréparation, un moyen bon marché d'allonger la durée de vie des produits

Malgré un contexte économique difficile pour la réparation, marqué par une baisse du nombre d'entreprises et d'emplois dédiés à cette activité, l'ADEME et Spareka ont mené un sondage montrant que **les Français prennent goût à réparer leurs appareils eux-mêmes. 1 Français sur 2 a déjà réparé lui-même un appareil électroménager.** Leurs motivations sont à la fois **économiques, avec des réparations bon marché** (la réparation a coûté moins de 50€ pour les ¾ d'entre eux) et **environnementales. 80%** d'entre eux ont pu diagnostiquer la panne et **60%** ont pu mener la réparation eux-mêmes.

Pour encourager le recours à l'autoréparation, les Français souhaiteraient avoir **des pièces détachées plus facilement disponibles** (pour 61% des sondés) et **disposer d'aides au diagnostic de la panne** (pour 60% d'entre eux). L'autoréparation est **une démarche que les Français renouvellent**, puisque **80%** des sondés qui ont réparé ou tenté de réparer sont prêts à le refaire !

Pour aller plus loin

- Avis de l'ADEME « [Allongement de la durée de vie des produits](#) », 2016
- Plateforme de [consultation citoyenne pour la feuille de route Economie circulaire](#)

Sur le réemploi et la réutilisation

- [Panorama de la deuxième vie des produits en France – réemploi et réutilisation](#) – Actualisation 2017
- [Annuaire des structures de réemploi et/ou de réutilisation](#), édition 2017
- [Systèmes de collecte des emballages ménagers pour réemploi ou réutilisation en France](#), 2017
- [Analyse technico-économique des structures de réemploi et / ou de réutilisation en France](#), 2017
- Un exemple de structure de réemploi, de réutilisation et de réparation : l'atelier d'auto réparation de la [recyclerie sportive](#) et ses deux boutiques, à Paris et à Massy.
- [Freins et leviers du réemploi des matériaux du BTP](#), 2016
- [Etat des lieux du réemploi/réutilisation des EEE/DEEE ménagers](#), 2016

Sur la réparation :

- [Perceptions et pratiques des français en matière d'autoréparation](#), ADEME / Spareka, 2017 (enquête accompagnée d'une infographie)
- [Etude de pilotes d'ateliers d'autoréparation d'appareils électroménagers](#), ADEME, Agora, ATR Limousin, 2AM, 2017

#SERD #EntronsDanslaBoucle

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr

 [@ademe](https://twitter.com/ademe)